

SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

Subventions pour les constructions et remise en état d'infrastructures sportives

Ont droit à une subvention : les associations ou fédérations sportives cantonales bernoises, les organisations cantonales bernoises d'utilité publique ou les communes bernoises. À noter que les infrastructures doivent être accessibles à un large public et situées dans le canton de Berne.

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Construction et remise en état d'infrastructures sportives \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/fr/infrastructure-sportive) **avant le début du projet.**

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Tennis-Club Moutier	Rénovation de trois terrains	55'510 francs
Société de tir de Sonvilier	Pose d'une plaque anti-balles	5'210 francs
Hockey Club Moutier	Pose d'un panneau d'affichage	4'120 francs
Société de tir au petit calibre Moutier-ville	Réfection de la toiture	2'400 francs
		67'240 francs

Subventions pour le matériel sportif

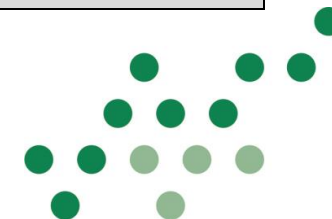
Ont droit à des subventions:

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/fr/matériel-sportif)

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/fr/matériel-sportif) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Municipalité de Saint-Imier	Matériel de sport	1'690 francs
		1'690 francs



Subventions pour les compétitions sportives

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/competitions-sportives) **après la manifestation**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivante. Les subventions sont plafonnées à 10 000 francs par compétition et se basent sur deux critères : le nombre de participantes et de participants ainsi que les frais de compétition imputables.

Dans le Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) fixe les montants dans un règlement spécifique.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Club des Patineurs de Saint-Imier	27 ^{ème} Coupe d'Erguël	4'950 francs
Haltéro-Club Tramelan	Championnats Bernois 2022	870 francs
Minigolf Club Orval	14 ^{ème} Trophée des Moines	690 francs
		6'510 francs

Subventions pour la participation à des compétitions sportives européennes

Des subventions peuvent être allouées pour la participation de sportifs bernois (individus ou équipes) à des compétitions ou championnats européens.

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives européennes \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/competitions-sportives-europeennes) dans les 90 jours suivant la fin de la compétition.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Bordée de Tribord La Neuveville	European Sailing Champions League Vilamoura 2022	1'410 francs
		1'410 francs

Informations

- Cyprien Louis, président du CJB, 078 714 45 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

